

COLLECTION FOCUS

Focus est une collection qui présente des synthèses sur des thématiques de sciences humaines et sociales, ainsi que sur des sujets d'actualité. Elle vise un large public et s'adresse en premier lieu à des personnes qui souhaitent découvrir un domaine et en comprendre les principaux enjeux. Elle permet de s'informer de l'état d'une question et de saisir les différentes approches ou points de vue exprimés sur un sujet particulier.

Des extraits de documents, des chronologies et des cartes complètent le texte. Une bibliographie sélective permet d'orienter le lecteur qui souhaite approfondir un thème.

La collection Focus est dirigée par Alain Cortat.

Histoire de la Suisse de François Walter paraît en 5 tomes.

DÉJÀ PARUS :

1. L'invention d'une Confédération (xv^e-xvi^e siècles) ;
2. L'âge classique (1600-1750) ;
3. Le temps des révolutions (1750-1830) ;
4. La création de la Suisse moderne (1830-1930).

À PARAÎTRE EN 2010 :

5. Certitudes et incertitudes du temps présent (de 1930 à nos jours).

FRANÇOIS WALTER

HISTOIRE DE LA SUISSE

TOME 4

LA CRÉATION DE LA SUISSE MODERNE
(1830-1930)

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

Zs 1561/4

LE *KULTURKAMPF* DES ANNÉES 1870-1880

Homme de 1848, du genre volontiers bouffe-curé, l'écrivain Gottfried Keller (1819-1890) s'est affirmé comme l'un des maîtres de la littérature réaliste européenne. Son roman *Martin Salander* (1886) est une belle réflexion sur l'histoire du troisième quart du XIX^e siècle. Le progrès y est présenté comme une course aveugle, telle celle d'un hanneton sur une table ronde qui a le choix entre tomber ou recommencer inlassablement sa pérégrination. Ce récit est aussi un témoignage précieux sur le climat social. Pris dans le tourbillon des affaires, le héros Salander subit une série de revers de fortune quand son affaire textile est victime d'un cautionnement malencontreux. Pour se refaire une situation, il doit émigrer au Brésil et subir encore une escroquerie bancaire. Revenu enfin dans sa ville, il y mène la vie d'un notable. Député radical au Grand Conseil durant les années 1870, Salander se démarque des vieux libéraux de la génération de 1830 et se méfie encore plus des nouveaux démocrates de la génération des années 1860. Quand il éprouve une certaine lassitude face aux innombrables élections et votations, il incarne bien l'idéologie du *Freisinn* (radicalisme) et sa réticence envers une tendance plus sociale qui commence à se manifester. Très acerbe à critiquer l'affairisme de son temps, Salander n'évoque cependant pas les tensions religieuses des années 1870 qui ont servi de contexte au changement politique.

1. LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

À première vue, les antagonismes religieux n'ont plus cours puisque, après 1848, dans un État fédéral laïc et confessionnellement neutre, les cantons ne peuvent plus se prévaloir d'une identité religieuse exclusive. De fait sinon de droit, l'Église est séparée de l'État et la religion considérée comme relevant de la sphère privée. On est entré aussi dans la phase des grands brassages de population qui suscitent à terme d'autres problèmes, dont celui de l'existence de minorités linguistiques et religieuses. Désormais, l'appartenance catholique ou protestante relève de la sociologie et non plus du rapport de force politique. De ce point de vue, force est de constater que, dans la Suisse de la seconde moitié du XIX^e siècle, les catholiques paraissent marginalisés parce qu'appartenant à des régions plutôt rurales ou en tous les cas moins urbanisées et moins industrialisées. Ce sont elles qui alimentent les flux migratoires des campagnes vers les villes et de la montagne vers le plat pays.

Si la vie politique fédérale peut s'expliquer par des tensions entre centralisateurs et fédéralistes, des recompositions plus subtiles s'expérimentent dans les cantons, entre démocrates et radicaux d'une part, mais encore à l'intérieur d'un conservatisme politique largement acquis par ailleurs à l'idéal démocratique. Du point de vue idéologique, la confessionnalisation du conservatisme est une réalité des années 1860, quand le protestantisme des courants vieux-libéraux se retrouve volontiers sous l'étiquette libérale, alors que le conservatisme des cantons à majorité catholique insiste fortement sur son identité confessionnelle dans sa variante très ultramontaine fidèle à Rome.

On a déjà signalé comment, dans le nouvel État fédéral, les catholiques ont cultivé la résignation et le réflexe minoritaire. C'est sur cette base que, dans les cantons où ils ont la majorité, les catholiques conservateurs vont développer des stratégies d'intégration et œuvrer au développement économique et culturel.

Tout en étant laïque, la Constitution de 1848 comporte des dispositions confessionnelles, puisqu'elle reconnaît formellement les confessions chrétiennes et proclame l'interdiction des jésuites. Au moment de la révision de 1872-1874, c'est un contexte à vrai dire très particulier que la classe politique va récupérer pour mobiliser à son avantage, à l'instar des années 1840, les réflexes émotionnels de l'opinion. En 1869-1870, le pape a réuni un concile, soit une assemblée de tous les évêques, événement considérable puisque sa précédente occurrence remonte au XVI^e siècle avec le Concile de Trente. L'objectif du pape est d'achever une longue œuvre de réaction contre ce qu'il considère comme les « erreurs modernes » : le fameux *Syllabus* de 1864 en dresse la liste. Parmi elles le libéralisme et le laïcisme, valeurs dont précisément se réclame, comme la plupart des États, la Confédération suisse. L'opinion a surtout retenu du Concile la proclamation de l'« infailibilité », disposition dont le pape ne fera d'ailleurs usage qu'une seule fois, en proclamant un dogme marial en 1950 ! En 1870, l'intention était de réaffirmer le principe de l'autorité pontificale en matière de foi et de morale, mais l'idée fautive s'est répandue que le Concile déclarait le pape infailible dans toutes les autres matières, notamment politiques et idéologiques ! De quoi relancer le mythe tenace d'un catholicisme obscurantiste répercutant partout les idées les plus rétrogrades.

C'est dans ce contexte que l'anticléricalisme retrouve sa virulence et sa capacité mobilisatrice. En Allemagne d'abord, l'expression de *Kulturkampf* (combat pour la civilisation) désigne depuis 1871 la lutte contre le « catholicisme néo-ultramontain obscurantiste ». Elle est l'une des composantes de la stratégie du chancelier Bismarck, l'artisan de l'unité allemande, couronnée par la création de l'Empire allemand après la défaite de la France dans la guerre de 1870. En Suisse aussi, le *Kulturkampf* est la réponse des élites libérales et radicales face à des prises de position très hostiles de la papauté contre le libéralisme. Au demeurant, il est indéniable que les modifications institutionnelles sont marquées par la fascination du modèle germanique. Comme les catholiques se sont nettement

opposés aux mesures allant dans le sens de la laïcisation de la vie publique, avec l'accroissement des responsabilités étatiques dans le domaine scolaire au détriment des ordres religieux, avec l'instauration du mariage civil et le contrôle par les institutions administratives de l'état civil, ils passent pour des opposants à l'État de droit moderne. La nouvelle Constitution de 1874 les marque d'un nouvel ostracisme, avec un certain nombre de dispositions fortement discriminatoires par rapport aux principes affichés de neutralité confessionnelle, sous prétexte de lutter « contre les empiétements des autorités ecclésiastiques ». L'interdiction des jésuites est maintenue et étendue à tous les nouveaux ordres religieux. L'édification de nouveaux évêchés est prohibée.

2. L'OFFENSIVE ANTICATHOLIQUE

Le conflit du *Kulturkampf* a concerné spécialement les cantons où les catholiques étaient minoritaires. Il fut particulièrement violent dans le diocèse de Bâle. C'est que la conférence diocésaine – une sorte de diète des représentants laïcs des sept cantons incorporés dans le diocèse – avait interdit la promulgation du dogme de l'infailibilité. Parce que l'évêque, M^{er} Eugène Lachat, passe outre, il est destitué et expulsé par les autorités laïques. Il s'ensuit de graves incidents dans le Jura bernois francophone, où les prêtres promettent de rester fidèles à l'autorité épiscopale. Destitués par le gouvernement, ces prêtres vont continuer à célébrer clandestinement la messe dans des granges avec un large soutien de la population.

À Genève, c'est la question du vicariat apostolique et de la création d'un diocèse qui sert de prémices à la mobilisation politique. Durant la période où domine la personnalité d'Antoine Carteret (1870-1879), la politique radicale prend un tournant franchement hostile au catholicisme. Ce tribun populiste est à l'origine d'une législation violemment anticléricale. Il exploite les impressions alarmistes de ceux que l'on appelle les « vieux » Genevois inquiets de constater que les catholiques sont majoritaires depuis le recensement de 1860 !

L'origine du conflit est sans doute la désignation par le Saint-Siège en 1864 du vicaire de Genève, l'abbé Gaspard Mermillod, à la fois comme curé et comme évêque auxiliaire. Il est vrai qu'au sein de l'évêché de Lausanne et Genève, Mermillod est de plus en plus considéré comme un véritable évêque autonome. En 1872, le Conseil d'État s'en émeut et demande à Mermillod de renoncer à ses fonctions épiscopales. C'est pourquoi, en 1873, le Saint-Siège donne à M^{er} Mermillod le titre de vicaire apostolique, c'est-à-dire qu'on lui confère une juridiction épiscopale qui relève directement du pape, en attendant la réalisation d'un véritable nouvel évêché autonome. L'épreuve de force avec les autorités fédérales est inévitable. Elle aboutit au bannissement de M^{er} Mermillod par arrêté du Conseil fédéral. Quand le Saint-Siège réagit par une lettre qui qualifie l'expulsion d'un prêtre du territoire suisse d'«*acte honteux et plein d'ignominie*», le gouvernement répond en décembre 1873 par l'expulsion du nonce et la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican. Peu après sera votée la nouvelle Constitution de 1874 avec ses articles anticatholiques.

Dans le canton de Genève, le conflit s'est aggravé avec la loi de 1873 sur l'organisation du culte catholique. L'État prétend introduire l'élection des prêtres par les citoyens et leur imposer la prestation d'un serment à la constitution. L'opposition du clergé et de la population à ce système favorise la mise en place d'un clergé de substitution, salarié de l'État, et d'une Église séparée de Rome : il s'agit de l'Église dite vieille-catholique qui regroupe les catholiques opposés aux décisions du Concile du Vatican de 1870. Les prêtres réfractaires sont remplacés par des ecclésiastiques de cette mouvance, qu'on appelle à Genève les catholiques nationaux ou les catholiques libéraux. Ils prennent possession de presque toutes les églises du canton. Quant aux catholiques fidèles à Rome, ils se retrouvent dans des lieux de culte improvisés et dans des constructions nouvelles, les «*chapelles de la persécution*».

Dès la fin des années 1870, les excès anticatholiques du régime dominé par Antoine Carteret commencent à déranger

la classe politique genevoise. Le moment est propice au dépassement des conflits religieux. De son côté, en 1883, le pape Léon XIII saisit l'occasion de désamorcer les tensions nées de la tentative de créer un diocèse, en nommant Mermillod évêque de Lausanne et Genève. Le canton perd ainsi son autonomie diocésaine et on en revient à la situation antérieure à 1864.

Les successeurs de Carteret à la tête du gouvernement cantonal s'efforceront de redéfinir fondamentalement les rapports entre l'Église et l'État, ce qui aboutira en 1907 à une loi constitutionnelle de suppression du budget des cultes. L'État cesse donc d'organiser les Églises, ce qui constitue en Suisse un cas de figure unique et original de séparation. À ce moment, les dispositions anticatholiques du temps désormais révolu des luttes confessionnelles deviennent elles aussi caduques. Cette période a laissé toutefois des traces profondes dans les mentalités et la mémoire collective.

3. L'APAISEMENT

L'accession au trône pontifical de Léon XIII en 1878 a provoqué la détente. Des solutions acceptables sont trouvées pour les questions pendantes de géographie ecclésiastique sur le territoire suisse, avec la désignation d'un nouvel évêque pour le diocèse de Bâle et celle d'un administrateur pour le Tessin, détaché des évêchés de Côme et de Milan depuis 1859. Le nouveau pontife n'est pas non plus hostile à ce que les catholiques participent à la vie politique.

C'est en 1882 que se manifestent les derniers avatars du *Kulturkampf*. Ils suivent de peu les mesures anticléricales prises en France avec les lois Ferry de laïcisation de l'école. Cette question est suivie très attentivement en Suisse où la Constitution précise que l'instruction primaire est placée sous la direction de l'autorité civile : cela suscite des tensions dans les cantons où les congrégations religieuses sont impliquées dans l'enseignement. Les radicaux ont même proposé en 1882 l'exclusion des sœurs enseignantes. De son côté, le Conseil

fédéral croit utile de mettre en place un secrétaire fédéral chargé d'enquêter sur la situation des écoles. Cette affaire devient très vite celle du « bailli scolaire » et génère une levée de boucliers du côté des conservateurs, protestants et catholiques confondus ; ils lancent une campagne référendaire et triomphent lors du vote populaire. Cet échec radical met un point final à une longue lutte qui visait à placer le catholicisme sous le contrôle de l'État laïc.

Sans doute la conception laïque de l'État a-t-elle nettement progressé. La période est donc pleine de paradoxes puisque la révision de 1874 aurait peut-être échoué sans le conflit avec le Vatican, lequel a réanimé les vieux réflexes anticléricaux. Par ailleurs, certains observateurs n'ont pas manqué de constater que le thème confessionnel était bienvenu dans des contextes économiquement difficiles (la crise des années 1870) et politiquement incertains (la montée en puissance de l'Empire germanique). L'opinion aurait ainsi été détournée des vrais problèmes, notamment la question sociale et la paupérisation des classes populaires.

Le catholicisme lui aussi sort renforcé de ce long conflit dans la mesure où la tentative de contrôler l'Église a échoué. La lutte contre le « bailli scolaire » en 1882, avec un record de signatures et de participation (77 %), assoit la crédibilité politique de l'opposition catholique conservatrice. Le référendum législatif qui requiert alors 30 000 signatures est utilisé comme frein et comme moyen d'opposition. Mais il sert aussi à désamorcer les conflits, sans conséquence majeure pour le gouvernement puisque, même désavoué par le rejet de ses projets de loi, ce dernier n'a pas à payer le prix politique de la défaite référendaire. Entre 1875 et 1877, le référendum est utilisé contre 7 lois fédérales avec 5 réussites ! Le premier du genre a été lancé contre la loi sur l'état civil et le mariage civil auquel s'opposent les catholiques. Ils échouent sur le fil le 23 mai 1875. Pour les catholiques conservateurs, l'usage du référendum est donc une chance inattendue de participer au processus décisionnel, une sorte de possibilité de réintégration

négative dans le système. La menace référendaire reste toutefois susceptible d'ébranler la confiance des parlementaires : ils seront donc de plus en plus enclins à concocter des projets de loi qui se présentent d'emblée comme des compromis acceptables.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ALTERMATT Urs, *Le catholicisme au défi de la modernité : l'histoire sociale des catholiques suisses aux XIX^e et XX^e siècles*, Lausanne : Éditions Payot, 1994.

STADLER Peter, *Der Kulturkampf in der Schweiz : Eidgenossenschaft und katholische Kirche im europäischen Umkreis, 1848-1888*, Zürich : Chronos, 1996.